

Séance ordinaire

2009-10-01

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire Marcel Catellier, les conseillers M. Pierre Fortin, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raynald Coulombe, Mme Lise Théberge, M. André Clavet et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Adhésion au programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;
 - b) Achat d'une laveuse à pression à eau chaude;
 - c) Résolution pour enregistrement du comité pour le quai en eau profonde.
- 7. Informations générales;**
- 8. Période de questions;**
- 9. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire Marcel Catellier procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Pierre Fortin siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raynald Coulombe
Mme Lise Théberge, siège #5,
M. André Clavet, siège # 6,
Son honneur, M. le maire, Marcel Catellier

2009-10-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle et appuyé par le conseiller Pierre Fortin que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2009-10-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009

Adoption procès-verbal

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009, après avoir été lu par chacun des conseillers(ère), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2009-10-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu unanimement que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 900775 au numéro 900872 inclusivement, pour la somme de 185 210,94 \$; les salaires pour une somme de 61 895,95 \$, pour un total de 247 106,89 \$.

6. Affaires nouvelles

2009-10-04

Hydro-Québec
Programme mieux
consommer

a) Adhésion au programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »

ATTENDU QU’

Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l’énergie;

ATTENDU QUE

pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d’énergie d’une résidence et d’une liste de conseils personnalisés en vue d’optimiser cette consommation;

ATTENDU QUE

pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s’appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l’effort de promotion;

ATTENDU QUE

les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace en vue de la réalisation d’un projet mobilisateur;

ATTENDU QUE

ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandations en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandations en format électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »;

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace soumet le projet d’amélioration des infrastructures de la patinoire.

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace se désigne comme responsable de ce projet Mme Renée Hébert et comme celle qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise Mme Renée Hébert, responsable des loisirs par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Mme Hébert, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise Mme Sophie Boucher, directrice générale à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet d'amélioration des infrastructures de la patinoire.

2009-10-05

Laveuse à eau
chaude
règl. 2006-06

b) Achat d'une laveuse à pression à eau chaude

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires du règlement numéro 2006-06 servant à l'achat de machinerie pour les travaux publics n'ont pas été affectées en totalité;

CONSIDÉRANT QUE nos équipements pour faire le lavage à pression sont endommagés et les réparer nous coûterait le même prix que d'en acheter de nouveaux;

CONSIDÉRANT QU' après analyse de nos besoins, l'achat d'une laveuse à pression à eau chaude augmenterait les utilisations possibles;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement multifonctionnel et mobile nous permettrait de faire du lavage à haute pression, de dégeler les grilles de rues, les ponceaux, les vannes de rues, etc.;

CONSIDÉRANT QUE des consultations ont été effectuées auprès du fournisseur, auprès de nos employés et auprès d'une Municipalité propriétaire de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par la conseillère Lise Thérberge et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une machine à pression à eau chaude au montant d'environ 6 395 \$ plus les taxes applicables. Ces crédits seront pris à même le montant disponible du règlement d'emprunt 2006-06 et l'excédent dans le budget courant. Suite à cette dépense, les déboursés pour ce règlement seront terminés.

2009-10-06

Entité juridique
Comité quai eau
profonde

c) **Résolution pour enregistrement du comité pour le quai en eau profonde**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues considère la construction d'un quai en eau profonde à Cap-Saint-Ignace comme essentiel à son développement et pour desservir efficacement sa population;

CONSIDÉRANT QUE

l'emplacement le plus propice à ce quai est l'Anse-à-Gilles situé à Cap-Saint-Ignace ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace représente le trajet le plus court entre le quai actuel de L'Isle-aux-Grues et celui projeté à l'Anse-à-Gilles ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de former une entité officielle afin de promouvoir le dossier pour la construction d'un quai à l'Anse-à-Gilles auprès des instances gouvernementales du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'

en plus de former une entité juridique il est nécessaire de faire une étude de bathymétrie pour connaître les profondeurs marines dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les Municipalités de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues et de Cap-Saint-Ignace forme une entité juridique afin d'élaborer un dossier à être présenté aux instances gouvernementales du Québec et que ce comité fasse les pressions nécessaires auprès de ces mêmes autorités;

QU'il a été convenu entre les deux municipalités que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace paie pour l'enregistrement et qu'elle facture à la Municipalité de L'Isle-aux-Grues la moitié des coûts;

QUE l'étude de bathymétrie coûtera 4 000 \$ plus les taxes applicables et 80 % de ces coûts sera assumé par le CLD de la MRC de Montmagny. Les Municipalités de L'Isle-aux-Grues et Cap-Saint-Ignace paieront la moitié de la somme restante soit environ 400 \$ plus taxes pour chacune des parties. La Municipalité de L'Isle-aux-Grues facturera notre municipalité pour ce montant.

Informations
générales

7. Informations générales

M. Catellier informe les gens de différents dossiers.

Période de questions

8. Période de questions

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2009-10-07

9. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet que la séance soit levée à 20 heures 16.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

Marcel Catellier,
maire